

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date de révision: 01.03.2018

Code du produit: 70157\_CLP

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

AMIDOL

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

**Fournisseur**

Société:	---
Service responsable:	ORFILA (INRS, France) + 33 1 45 42 59 59 <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number) international:  
GBK GmbH +49 (0) 61 32 - 8 44 63

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date de révision: 01.03.2018

Code du produit: 70157\_CLP

Page 2 de 9

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
8042-47-5	Huile blanche minérale (pétrole)			75 - < 80 %
	232-455-8			
	Asp. Tox. 1; H304			
67-63-0	propane-2-ol			5 - < 10 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.  
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Joindre la fiche de données de sécurité.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Irritation des yeux

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau en aspersion. / Mousse. / Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). / Extincteur à sec.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date de révision: 01.03.2018

Code du produit: 70157\_CLP

Page 3 de 9

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux  
Oxydes de carbone  
Oxydes de soufre.  
Oxydes nitriques (NOx).  
Produits de pyrolyse, toxique.  
Mélange air/vapeur inflammable

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer.  
Assurer une aération suffisante.  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.  
Le cas échéant Attention au risque de dérapage

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

**Information supplémentaire**

Eviter la formation de brouillard d'huile.  
Assurer une aération suffisante.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Ne pas chauffer à des températures proches du point d'éclair  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.  
Observer le mode d'emploi.  
Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.  
Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.  
Protéger du rayonnement solaire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date de révision: 01.03.2018

Code du produit: 70157\_CLP

Page 4 de 9

Stocker dans un endroit sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Utiliser une protection respiratoire adéquate

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

**Mesures d'hygiène**

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

Recommandation: Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

**Protection des mains**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374).

Le cas échéant

Gants de protection en nitrile (EN 374)

Gants de protection en néoprène (EN 374)

Gants de protection en viton (EN 374)

Crème de protection des mains recommandée

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Filtre A2 P2 (EN 14387), code couleur brun, blanc

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date de révision: 01.03.2018

Code du produit: 70157\_CLP

Page 5 de 9

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
 Couleur:  
 pH-Valeur: non déterminé

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé  
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé  
 Point d'éclair: non déterminé

**Inflammabilité**

solide: non déterminé  
 gaz: non déterminé

**Dangers d'explosion**

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non déterminé  
 gaz: non déterminé

**Propriétés comburantes**

non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 0,85 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente: non déterminé

Hydrosolubilité: partiellement

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: >20,5 mm<sup>2</sup>/s

Densité de vapeur: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Miscibilité: non déterminé

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé

Conductivité: non déterminé

Tension de surface: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.2 à 10.6.

Le produit n'a pas été testé.

**10.2. Stabilité chimique**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## AMIDOL

Date de révision: 01.03.2018

Code du produit: 70157\_CLP

Page 6 de 9

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.  
Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.  
Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. également section 7.  
Échauffement, flammes libres, sources d'inflammation  
Protéger de l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

Cf. également section 7.  
Éviter tout contact avec des oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.5.  
Cf. également section 5.3.  
Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile blanche minérale (pétrole)					
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin		
67-63-0	propane-2-ol					
	par voie orale	DL50 mg/kg	5280	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	12800	Lapin		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date de révision: 01.03.2018

Code du produit: 70157\_CLP

Page 7 de 9

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	13299	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.  
Exemple d'incinérateur adapté.**Code d'élimination des déchets - Produit**

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.  
Vider complètement le récipient.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date de révision: 01.03.2018

Code du produit: 70157\_CLP

Page 8 de 9

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	non applicable

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	non applicable

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sauf en cas d'indication contraire les mesures générales pour un transport sécurisé sont à respecter.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): ~6,1 %

**Information supplémentaire**

Classement et identification voir paragraphe 2.  
Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.  
Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.  
Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date de révision: 01.03.2018

Code du produit: 70157\_CLP

Page 9 de 9

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 1, 2, 8, 13, 16

**Abréviations et acronymes**

vPvB = very persistent very bioaccumulative

PBT = persistent bioaccumulative toxic

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**Utilisations identifiées**

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Amidol	-	10, 0	14, 21, 35	5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 11, 15	2, 8a	-	-	62

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*